

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Vente terrain situé  
au quartier  
Oussimendia**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
16 juillet 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 26

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Étaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 13 décembre 2002, le Conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles C 142 et 143 d'une superficie totale de 14 750 m<sup>2</sup> situées en zone ND (non constructible) du POS approuvé le 11 juin 2001.

Le terrain a été acheté par la commune à Mme Gassuan le 11 juin 2003 par acte notarié dressé par Me DE REZOLA, il se situe en zone ND du POS approuvé le 11 juin 2001.

Par révision simplifiée approuvée le 19 juillet 2004, le terrain est passé en zone constructible UE. A l'époque il s'agissait d'y construire un casino.

Sur le PLU approuvé le 9 novembre 2009, le terrain se situait en zone UEb du PLU, où sont autorisés, outre les occupations admises en UE, les hôtels et les résidences hôtelières ou de tourisme.

Aujourd'hui le terrain cadastré AH 3 et 4 (14 704 m<sup>2</sup>) se situe toujours en zone UEb du PLU pour partie, où sont autorisées outre les occupations admises en zone UE, les constructions destinées à l'accueil des personnes âgées, les hôtels et les résidences hôtelières ou de tourisme.

Dans le PLU en cours de révision générale il est prévu que le terrain soit classé en zone UB qui autorise la construction de logements.

Une superficie de 605 m<sup>2</sup> est réservée par la commune pour réaliser la voirie.

Le service des Domaines, saisi par la commune a estimé en septembre 2017 ce terrain d'une superficie de 14 099 m<sup>2</sup> au prix de 983 000 €.

Par lettre en date du 2 juillet 2018, M. Jean-Noël Oillarburu pour le compte des sociétés Durruty et In'sitom s'est porté candidat pour l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 14 099 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 470 000 € afin de réaliser un projet immobilier composé de :

- 50 % de logements libres (52 logements)
- 50 % de logements sociaux (40 logements en LLS + 12 logements en PLS)
- Ainsi que de cinq lots à bâtir, lots pour lesquels ils pourront, si la commune le souhaite, lui déléguer l'attribution.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Décide la vente aux sociétés Durruty et In'sitom du terrain cadastré section AH n°3 et 4 d'une superficie de 14 099 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 470 000 €,
- Habilite Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaïa Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/07/2018